

**COMPTE RENDU SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017**  
**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

---

**Présents :** M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NÉE, adjoints.  
M. Claude BERSAC, M. Thierry DENEPOUX, M. Bernard MOIRAND, Mme Céline REJASSE, M. Henri ROBERT,

**Absents :** excusés: Mme Anne KLEINE, Mme Frédérique VALLON

**Pouvoirs :** Mme Anne KLEINE donne pouvoir à Mme Céline REJASSE, Mme Frédérique VALLON donne pouvoir à M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD

**Secrétaire de séance :** M Bernard MOIRAND

Début de séance : 20h30

**PRESENTATION D'UN PROJET DE COMMERCE DE MME PALLAS SANDRINE**

M. Le Maire lit le mail envoyé par Mme Sandrine PALLAS. Celle-ci propose d'ouvrir un « biblio bar » pour créer un lien unique de lecture, culture et possibilité de se retrouver autour d'une boisson sans alcool, pour bavarder, échanger. Elle construit son projet avec pôle emploi. Elle souhaiterait l'ouvrir sur la commune de La Chapelle Faucher dont elle est originaire. Pour cela il faudrait lui mettre un local à disposition.

M. Le Maire lui parle de l'incertitude de l'avenir de l'école. M. Bernard MOIRAND lui demande quels seraient ses horaires. Elle pensait ouvrir toute une journée plusieurs jours par semaine afin de faire un temps plein. Mme Sylviane NÉE l'informe que la commune a déjà une bibliothèque à la Poste. Mme Sandrine PALLAS ne le savait pas lorsqu'elle a envoyé son mail. M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD lui demande si elle a fait un budget et si elle connaît quelqu'un qui le fait déjà. Mme Sandrine PALLAS n'a pas encore fait de « business plan », mais elle a regardé sur internet l'expérience d'une personne qui arrive à vivre de ce biblio bar.

Pour l'instant la commune n'a pas de local à disposition, mais M. Le Maire demande à ce qu'elle le tienne informé de l'évolution du projet.

**COMPTE RENDU DU 07 JUILLET 2017** Mme Sylviane NÉE demande que l'on change, dans les questions diverses, le mot « non feu » concernant l'ancien rideau de la salle polyvalente par inflammable, au niveau du devis remplacement des rideaux de la salle polyvalente.

Après cette remarque et changement sur le compte rendu celui-ci est approuvé.

**COMPTE RENDU DES REUNIONS ET VISITES :**

• **Travaux d'aménagement du bourg le 23/08**

Mme Sylviane NÉE informe que le chantier a pris du retard suite à des travaux d'installation de l'armoire FREE, et dans l'attente de la Communauté de communes pour les frais supplémentaires pour la rénovation de la bascule. M. le Maire explique que c'est l'entreprise BRISSAUD qui est chargée de finir les travaux pour l'installation de l'armoire FREE celle-ci interviendra la semaine 39.

Pour les frais supplémentaires la communauté de commune lors de sa dernière réunion du 7 septembre a approuvé à l'unanimité le supplément.

Beaucoup de questions se posent sur la circulation après l'aménagement du bourg. M. le Maire propose que l'on reparle de la circulation et du stationnement dès que les travaux seront terminés.

• **PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) réunion du 10/07**

M. Bernard MOIRAND informe qu'au cours de cette réunion, nous avons passé en revue les zones à vocation économique (ZAE) du territoire, en présence du président et du responsable économie de la Communauté de Communes, afin d'analyser les besoins de ces zones dans le prochain PLUi. Chaque commune doit donner ses besoins.

• **ORDURES MENAGERES**

M. le maire informe qu'il a eu une remarque de la part d'un administré au lieudit les « Giroux », il y a une forte odeur. M. Bernard MOIRAND explique que les bennes sont régulièrement nettoyées, mais il se renseignera pour savoir combien de fois, et également pourquoi une telle augmentation sur la taxe des ordures ménagères de la taxe foncières.

• **REUNION PARENTS PROFESSEURS**

Mme Céline REJASSE informe que cette année le projet scolaire à Saint Pierre de Côte sera une classe découverte en bord de mer pour les CP CE1 CE2 CM1 CM2 éventuellement à la place du cycle piscine si le budget ne permet pas le financement des deux. Pour cela les parents et les associations seront sollicités pour aider à financer le voyage.

**COMMUNE DE LA CHAPELLE FAUCHER VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de voter un crédit supplémentaire sur l'opération d'investissement 201704 matériels divers.

Il convient de faire la Décision Modificative suivante :

**Investissement dépenses**

du 201601 - 65.00

**Investissement dépenses**

du 201704 + 65.00

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Délibéré à l'unanimité

**MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES DE DRONNE ET BELLE**

M. le Maire informe que suite à la réunion communautaire, les modifications des statuts de la communauté de communes Dronne et Belle sont reportés au prochain conseil.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU COMPROMIS ET DE L'ACTE D'ACHAT D'UN TERRAIN APPARTENANT A M ET MME MANAT**

M. le Maire expose aux conseillers que suite au projet pour l'implantation d'une bâche à incendie au lieu-dit « Puymartin » il convient pour la commune d'acquérir la parcelle B 673 appartenant à M et Mme MANNAT.

Après consultation, le prix du terrain s'élève à un montant de 3 000€. Auxquels s'ajouteront en plus les frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve avec 2 contres, M Bernard MOIRAND, Mme Sylviane NÉE, 1 abstention M Claude BERSAC, le projet d'achat de la parcelle B 673, appartenant à Mr et Mme MANNAT

Autorise le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude notarial de Maître FERCOQ de Champagnac de Belair et à choisir le géomètre M. CHATENOUUD de Thiviers.

**DISCUSSION SUR LES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD pose la question des personnes de la commune qui louent la salle polyvalente pour des personnes n'habitant pas la commune. Faut-il appliquer un tarif spécial ?

Mme Sylviane NÉE considère qu'à partir du moment où c'est la personne qui réserve, qui paye et qui habite la commune, il n'y a pas besoin de lui faire payer un autre tarif que celui de la commune. Le Conseil approuve. Par contre pour compléter le dossier de réservation, une pièce d'identité sera demandée.

### **POINT SUR LA RENTREE**

Mme Sylviane NÉE a constaté avant la rentrée scolaire que le préau n'était pas balayé, que des jeux sous le préau n'avaient pas été nettoyés, et que le bac de rangement en plastique était cassé,

Mme Céline REJASSE s'étonne que les jouets du préau ne soient pas lavés mais s'en assurera auprès de l'agent d'animation chargé de le faire. Mme Sylviane NÉE rachètera un bac pour le remplacer.

Pour la rentrée l'effectif devait être de 23 élèves mais ils ne sont que 19 car des enfants ont déménagé. La question se pose pour l'année prochaine. En effet 10 enfants partiront en CP, pour 5 arrivants seulement, d'où le compte de  $9+5=14$  pour 2018.

Mme Céline REJASSE Informe que le circuit du SVS a été modifié à la rentrée et celui-ci a été accepté par le Conseil Régional.

### **TRAVAUX CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU RIDEAU DE SCENE**

Point sur le financement. M. Claude BERSAC donne les chiffres des différents travaux pour la remise en état de la cuisine de la salle polyvalente. Après discussion c'est la proposition des entreprises METRO et NABOULET qui est choisie.

Mme Sylviane NÉE demande si un bon de commande a été fait pour changer le rideau de la salle des fêtes. M. Le Maire prendra rendez-vous avec Mme BONNEFOND. (Mme Sylviane NEE en sera avisée).

### **ACCUEIL DES TOURISTES AU LAVOIR**

Mme Sylviane NÉE remercie M. Henri ROBERT pour le panneau accès interdit, mais cela ne suffit pas. En effet certains descendent quand même leur voiture le long de la Côte.

Elle propose de mettre 2 autres bancs en bois avec des pieds en pierre, gratuitement tout en faisant attention à ne pas gêner les manœuvres des habitants venant chercher l'eau. Le Conseil approuve  
Mme Sylviane NÉE pose la question de l'ilot et si l'on doit le tondre ou le laisser sauvage pour éviter que des gens ne le dégrade.

M Jean Pierre CHATEAUREYNAUD a contacté SRB Dronne, il a été convenu de tondre le milieu de l'ilot et de ne pas toucher les abords.

M Claude BERSAC verra avec le SRB Dronne.

### **CONVENTION SUR LA LOCATION DU BARNUM DE LA COMMUNE**

Mme Sylviane NÉE fait lecture des modifications apportées sur la convention de la location du barnum. Après lecture la convention sera remise au secrétariat de la Mairie.

### **DEVIS POUR LE REPAS DES AINES**

Mme Sylviane NÉE informe qu'elle a demandé un devis à 3 traiteurs pour le repas des aînés. Seul Le traiteur de Notre Dame de Sanilhac lui a envoyé un devis. Après en avoir discuté, et la proximité de la date, c'est le traiteur de Notre Dame de Sanilhac qui a été retenu.

### **AVENANT AU CONTRAT SUITE A LA SEMAINE DES 4 JOURS DE L'AGENT TECHNIQUE QUI AIDE A LA PRISE DES REPAS ET EFFECTUE L'ENTRETIEN DES LOCAUX SCOLAIRES LE MERCREDI**

Mme Sylviane NÉE informe que suite à la semaine des 4 jours, au lieu de 4,5 jours précédemment, elle a contacté les instances paritaires du CDG24 pour savoir si un avenant au contrat devait être fait. Pour les instances paritaires du CGD 24 il n'y a pas d'avenant au contrat à faire du moment que le nombre d'heures ne change pas. Il y aura simplement la fiche de poste à modifier, car les heures de ménages ont été transformées en accompagnement à la sieste des enfants.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux au moulin de Rochevideau** M. le Maire informe le Conseil que des travaux au moulin de Rochevideau vont se faire. La commune a reçu un dossier de la préfecture sur la réparation de la chaussée et des pelles et rétablissement du bief du moulin de Rochevideau.
  - **DETR Dotation d'équipement des territoires territoriaux** M. Le Maire lit le mail reçu de M. Le Sous-Préfet. Celui-ci informe que la commune ne sera pas touchée par la baisse de crédit annoncé par le gouvernement.
  - **Panneau de signalisation de croisement à La Rolphie** M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD informe que la Communauté de Communes Dronne et Belle propose de mettre un panneau STOP sur la route de Puymartin arrivant à de la Rolphie. La Communauté de Communes propose de l'installer mais le panneau est à la charge de la commune, cette signalisation n'est pas jugée pertinente par M Bernard MOIRAND pour solutionner la dangerosité.
  - **Trou au niveau du trottoir après la bascule en descendant vers le pont** L'entreprise BONNEFOND fera un devis dès que les travaux de l'aménagement du bourg seront terminés.
  - **L'accessibilité pour les personnes handicapées.** M. Bernard MOIRAND va demander plusieurs devis pour l'accessibilité pour les personnes handicapées. 2 aménagements principaux sont l'école et le stade avec une place de parking réservée handicapé.
  - **Concours de peintures organisées par l'association PASS ARTS.** Mme Sylviane NÉE informe que 2 enfants de La Chapelle Faucher ont été primés pour leurs œuvres.
- **Date du prochain Conseil Municipal** le vendredi 27 octobre.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h30.

Le Maire,  
Christian MAZIERE.

